Image not found or type unknown

abandon de famille à l'étranger

Par **fbuisson**, le **28/07/2012** à **07:50**

Bonjour,
ce cas concerne une amie. elle est de nationalité roumaine, son mari aussi , ils se sont mariés en France. elle a une carte de séjour valable encore 6 ans. elle ne travaille pas et dépend de son mari. leur fille, 6 ans, est roumaine aussi, scolarisée en France.
Ils sont partis ensemble en vacances en Roumanie, puis il les a subitement "abandonnés" sans aucune explication. depuis plus de deux semaines, il est injoignable ; ça famille sait où il est mais n'en dit pas plus.

cette amie se trouve, en attente d'une solution, chez sa propre famille, sans ressource, mais veut rentrer et se demande ce qu'elle peut faire. elle ne veut pas perdre la garde de leur fille, c'est sa crainte principale. Actuellement son mari devrait être en France car il a terminé ses vacances.

elle a porté plainte auprès des autorités locales pour abandon.

Quels sont les recours possibles en France (en Roumanie éventuellement)? les personnes à contacter ?

Merci pour tous les conseils que nous pouvons recevoir.
Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés